

Une délibération non prévue à l'ordre du jour....

vendredi 19 août 2016

Une délibération non prévue à l'ordre du jour : Mr Cau, adjoint aux sports et aux associations retrouve toutes ses indemnités !

Rappelons que le 1^{er} mars 2016, une délibération municipale avait amputé Antoine Cau d'une partie de ses indemnités au profit de Mr Dalbera, nommé aux services techniques pour suivre les travaux de la commune. Entre sports et travaux, la relation est difficile mais entre la profession de Mr Dalbera et les travaux, le lien est encore plus difficile. La décision avait suscité d'ailleurs quelques protestations ... Suite du grand guignol, quelques mois après sa nomination à la délégation, Mr Dalbera déménage ce qui permet aujourd'hui à Mr Cau de récupérer la totalité des indemnités d'un adjoint. Peut-être une troisième délibération en vue, car Mr le maire l'a affirmé, Mr Dalbera souhaite trouver un logement au Bar ! La crèche, le Pin d'Aval, la restauration de la chapelle des sœurs, plus ou pas de nouvelles. Est-on sérieux ? Ah bien sûr, un nouveau projet, celui de la maison Mane, dossier affiché mi- juillet et qui doit être rendu fin août avec financement, plans, projets, bilan commercial prévisionnel etc. Sachant qu'en plus, la personne qui doit faire les visites des lieux était en vacances jusqu'au 15 août, on s'interroge. Sérieux ??????

Armelle de Feraudy